L'intersyndicale de l'Université Montpellier 2 appelle le personnel de l'Université à un

Rassemblement lors du CA de l'université Montpellier 2,

pour soutenir la demande de partenariat PUBLIC PUBLIC

pour le plan campus de l'UM2

Vendredi 19 Octobre 8h45 devant la salle des actes bât 7 campus triolet

L'opération campus, projet de réhabilitation des bâtiments de l'université Montpellier 2, est une nécessité. La nouvelle présidence de l'université a procédé au gel de cette opération, en remettant en cause l'opportunité de réaliser ces travaux dans le cadre d'un financement de type « Partenariat Public Privé (PPP) ».

En effet, la nouvelle gouvernance de l'université désire remplacer le Partenariat Public Privé par un financement Public Public, basé sur l'obtention d'un crédit à la caisse des dépôts et consignations dont le remboursement annuel serait équivalant au montant du loyer versé par l'université à la société privée ayant le marché du PPP.

Un audit sur les PPP, mandaté par le gouvernement, a bien reçu cette volonté de passer d'un partenariat Public Privé à un partenariat Public Public. Nous partageons cet avis, en effet le mode de financement Public Privé conduit entre autre à des surcoûts et à des fonctionnalités dégradées.

Malheureusement, cette démarche, est remise en cause par le ministère des finances,

sous prétexte de ne pas vouloir augmenter de la dette publique.

A l'initiative des élus syndicaux le conseil de la Faculté des Sciences, puis le Conseil Scientifique de l'Université Montpellier 2 ont voté une motion pour soutenir cette démarche. **Vendredi 19 Octobre le conseil d'administration de l'Université Montpellier 2 doit adopter définitivement cette motion**
.

Nous demandons que l'opération Campus soit financée grâce au montage financier via une Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP).

Nous ne pouvons accepter, cette vision comptable à très court terme, du Ministère des Finances, qui sous prétexte de dettes publiques, va contraindre l'université à donner à des groupes immobiliers privés la jouissance d'un parc immobilier public et l'université à être locataire de ses propres locaux avec un loyer souvent élevé hypothéquant tout autre investissement d'infrastructure.

Nous dénonçons, les conséquences d'un tel choix, qui va remettre en cause durablement la vie de l'université: que vont devenir les services techniques de l'université ayant en charge ce patrimoine (DPI)? Comment vont être gérées et administrées toutes les infrastructures des bâtiments (le réseau informatique par ex.)? Ce choix aura de graves conséquences sur les choix de l'université en matière immobilière, l'université perdra pour de nombreuses années la maitrise du bâti sur son campus.

Les syndicats de l'ESR vous proposent un rassemblement de soutien à la volonté de remplacer le PPP par un partenariat Public Public. **Nous voulons faire couvrir cet événement par la presse pour montrer au ministère des finances, l'hostilité de toute la communauté ESR de Montpellier à ce projet de PPP**

.